

# Varennes Infos

Journal mensuel des Varennois - Avril 2024

N°184

P.4 : Les enfants du CME invités au Conseil Municipal

P.4 : Comment est voté le budget ?

P.6 : L'extension du centre d'imagerie : un IRM et un scanner

P.7 : Éclairage public réduit à "Maison Blanche"



Le Maire et les enfants élus au Conseil Municipal



Repas de Printemps avec l'artiste Jenny J



Cérémonie du 19 mars



Salon d'Art 2024



## Les mercredis matins lecture pour les 6 mois / 3 ans À LA MÉDIATHÈQUE DE 10H À 10H30

Premier mercredi du mois (hors vacances scolaires) de 10h à 10h30, les enfants, accompagnés d'un adulte, sont invités à assister à une lecture de contes, à des comptines, à des spectacles de kamishibai (théâtre de papier), théâtre de marionnettes ou éveil musical. Les activités sont adaptées pour les 6 mois - 3 ans mais les familles et assistantes maternelles peuvent également y assister avec d'autres enfants de tout âge. Gratuit.



## Ressourcerie ambulante DANS LE LOCAL DU PARC DE LA SAUVAGERIE LES 24 AVRIL ET 22 MAI DE 14H À 18H

Bénéficiez des services de la ressourcerie au cœur de Varennes. Découvrez et achetez des objets de seconde mains, des ateliers de personnalisation d'objets, de couture ou des activités pour les enfants. Entrée gratuite.



## Exposition des peintures de Raymond Bource DU 22 AU 26 AVRIL DANS LE HALL DE LA MAIRIE AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



## Taxiphone reprend Téléphone À LA SALLE JEAN FERRAT LE 27 AVRIL À 20H30

TAXIPHONE est né début 2013. La voix de Mario CATALANO est si proche de celle de J-Louis AUBERT qu'il monte un hommage au plus célèbre groupe de rock français TELEPHONE. Max RIFFER et Alexandre POTI sont respectivement guitariste et batteur.

Une soirée musicale pour vous rappeler tous les titres du célèbre groupe.

TARIF : 15 euros



## Truck Conseil en Évolution Professionnelle AU PARKING DE L'AUTO-ÉCOLE LE 14 MAI DE 10H À 17H

Cette initiative gratuite permet aux salariés du privé, des indépendants et des contractuels de droits privés de :

- Faire le point sur leur situation professionnelle.
- Développer ou faire reconnaître leurs compétences.
- Évoluer dans leur entreprise ou dans leur métier.
- Changer de métier.
- Être accompagné dans leur projet de démission.
- Créer leur propre entreprise.
- Préparer leur entretien professionnel.



## Exposition des peintures de Jennifer Alali et de ses élèves DU 13 AU 17 MAI DANS LE HALL DE LA MAIRIE AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



José RUIZ,  
Maire de Varennes-sur-Seine

## Pour vous, un nouvel art de vivre à Varennes

Madame, Monsieur,

Voici les récents développements qui contribuent à façonner notre commune.

### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les élèves de l'école Louis Pasteur sont constitués en Conseil Municipal des Enfants. Ils ont eu l'occasion de participer à un Conseil Municipal, une expérience aussi nouvelle qu'enrichissante qui leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement de notre assemblée élue.

### BUDGET

Sur le plan financier, nous travaillons pour vous garantir une gestion efficace des ressources de notre commune. Notre budget municipal reflète nos priorités, notamment notre engagement envers l'enfance, le bien-être social, l'emploi, la sécurité publique, et la préservation de notre environnement. Globalement il s'agit d'un budget de 13,5 millions d'euros avec une section de financement s'élevant à 8 millions d'euros et un investissement de 5,5 millions d'euros.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nous avons récemment doté nos agents de surveillance d'un véhicule, renforçant ainsi leur capacité à assurer la tranquillité dans nos rues.

### SOCIAL

Dans le domaine social, nous nous efforçons d'améliorer la qualité de vie de nos résidents en offrant de nouvelles aides et services, notamment des conseils pour mieux préparer la retraite et des programmes d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi.

### ENVIRONNEMENT

La préservation de notre environnement est également une priorité majeure. Nous prenons des mesures concrètes pour réduire notre empreinte environnementale, que ce soit en limitant notre utilisation du papier, en éteignant les lumières la nuit pour préserver la biodiversité, ou en encourageant les pratiques de recyclage et de réutilisation. Nous nous lançons aussi dans des opérations de récupération de l'eau, dans la pose de lampes LED, dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

### NOS ANIMAUX

Nous agissons au Parc de la Sauvagerie pour garantir le bien-être animal. Enfin nous vous informons de l'installation d'un IRM Et d'un scanner au centre d'imagerie. Tout cela concourt à améliorer les services de santé locaux.

À Varennes, nous poursuivons l'élaboration d'un nouvel art de vivre. Allons-y main dans la main.

# LE C.M. DES ENFANTS INVITÉ AU CONSEIL MUNICIPAL : UNE PREMIÈRE À VARENNES



Le 21 mars 2024 restera gravé dans les mémoires de nos jeunes citoyens car le Conseil Municipal des Enfants a participé à la séance du Conseil Municipal de notre commune.

Cette séance représentait bien plus qu'une simple observation pour nos jeunes élus ; **elle marquait le début de leur mandat** et c'était une opportunité de découvrir le fonctionnement démocratique de notre ville. Le Maire a pris le temps d'expliquer à chaque élu junior leur rôle et a guidé la jeune Maire pour ses débuts.

## COMMENT EST VOTÉ LE BUDGET ? UN GUIDE SIMPLE POUR COMPRENDRE LE PROCESSUS

### 01.LA PRÉPARATION DU BUDGET

Tout commence par la préparation du budget. Les responsables municipaux, y compris le maire et les membres du conseil municipal, travaillent en étroite collaboration avec les services financiers pour estimer les dépenses prévues pour l'année à venir.



### 02.L'EXAMEN DU BUDGET

Une fois que le budget préliminaire est établi, il est examiné par les membres du conseil municipal et donne lieu au Débat d'Orientation Budgétaire, qui porte sur les grandes lignes du budget. Formellement, il est matérialisé par une délibération.



### 03.LE VOTE

Une fois que toutes les étapes précédentes sont franchies, le budget est soumis au vote lors d'une réunion du conseil municipal. Chaque membre du conseil a alors l'occasion de voter en faveur ou contre le budget proposé. Si une majorité de membres du conseil vote en sa faveur, le budget est alors officiellement adopté.



### 04. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI

Une fois le budget adopté, il est mis en œuvre par les services municipaux. Les dépenses sont suivies tout au long de l'année pour s'assurer que le budget est respecté et que les fonds sont utilisés de manière efficace et responsable.



## Le mot du Maire

Votre commune vient de se doter d'un budget de 12 513 370€ (13 540 782€ avec le budget vie locale, MARPA, CCAS). Le fonctionnement s'élève à 8 057 734,85€. L'investissement est de 5 483 047,61€ C'est un budget très conséquent pour une ville de notre taille démographique. Nous avons maintenu notre ligne de conduite : pas d'emprunt supplémentaire et pas d'augmentation des impôts comme nous nous y sommes engagées. Mais cette ligne de conduite est désormais très dure à tenir. En effet, nous avons dû payer des charges supplémentaires, très importantes :

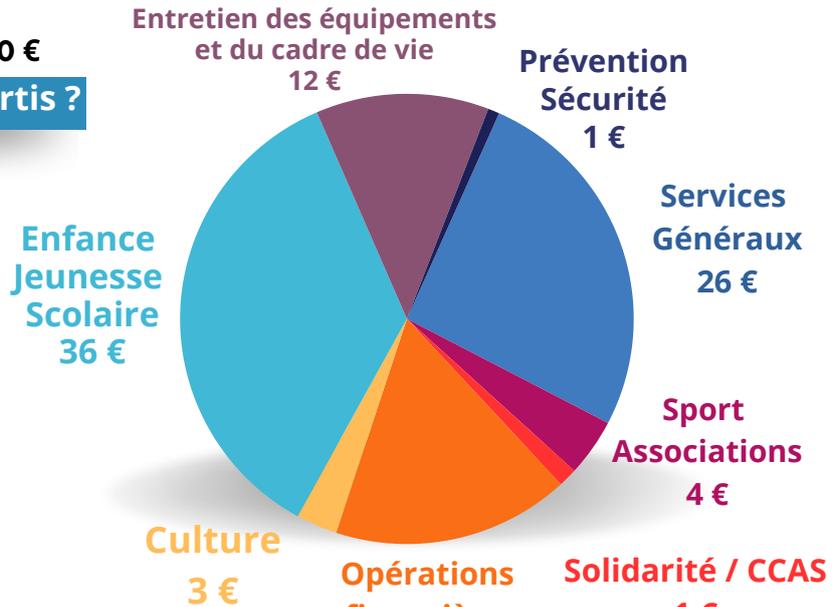
+ 400 000€ sur les dépenses d'énergie.  
+ 150 000€ pour financer les points d'indice supplémentaires pour les 110 salariés de la commune.  
Sur les dépenses d'énergie, nous n'avons eu aucune subvention de l'État contrairement au filet de sécurité annoncé par E. Macron.  
Sur les dépenses salariales supplémentaires, là encore, aucune aide de l'État.  
Sur les dépenses supplémentaires, il faut aussi rappeler le fait que Varennes est la seule des 21 communes de la CCPM à « payer » une taxe de péréquation et

n'encaisse pas de subvention comme les autres commune.  
Voilà quelques raisons pour lesquelles, nous avons été dans l'obligation d'engager un plan drastique d'économies sur nos dépenses de fonctionnement. L'embauche de contractuels a été supprimée en 2024, comme certaines festivités. Vous en serez informés au fur et à mesure.  
Et même si nous n'en avons aucune assurance aujourd'hui, nous comptons bien que 2025 nous soit bien plus souriant.

# BUDGET : RETOUR SUR DES DÉCISIONS VOUS CONCERNANT DIRECTEMENT

Budget 2024 - Varennes-sur-Seine

Quand la mairie dépense 100 €  
Comment sont-ils répartis ?



Quand la mairie reçoit 100 €  
d'où viennent-ils ?

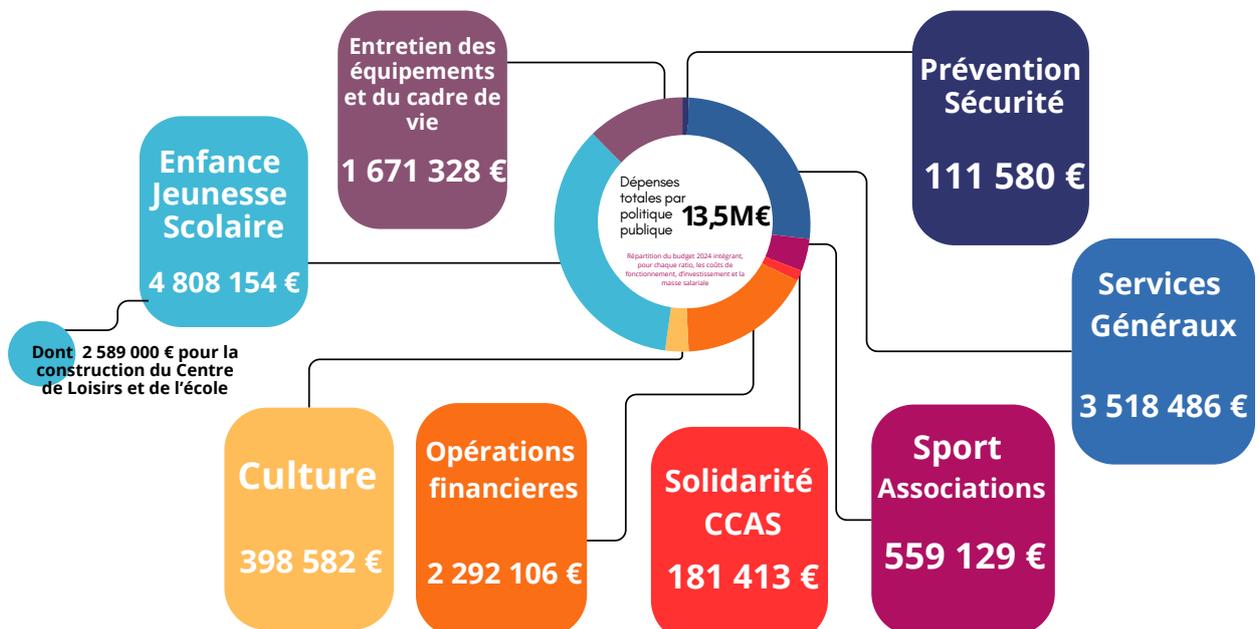


Ces chiffres correspondent aux budgets cumulés de la commune ( Budgets commune, vie locale, MARPA, CCAS )

## Les chiffres clefs

Budget voté : 13 540 782, 46 €  
Investissements : 5 483 047, 61 €  
Fonctionnement : 8 057 734, 85 €

# 0 % de hausse des impôts locaux



## L'EXTENSION DU CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE : UN IRM ET UN SCANNER



Avant



Après

Le 11 août 2022, la municipalité a accordé un **permis de construire pour l'extension du centre d'imagerie existant**, marquant une étape significative dans l'amélioration des services de santé locaux. Cette extension comprendra la création d'une salle de scanner ainsi que deux salles d'IRM (ouvert depuis cet été, l'IRM est opérationnel), représentant un agrandissement de 338 m<sup>2</sup> qui portera la surface totale du centre à 930.80 m<sup>2</sup>.

Située dans la continuité du bâtiment existant, à l'arrière, cette nouvelle extension aura une hauteur de 3.75 mètres et mesurera 20 mètres sur 19 mètres. Elle sera conçue en harmonie avec les codes de construction de l'existant, en utilisant notamment du parement béton poli, du parement béton enduit, ainsi que des menuiseries et couvertines grises pour une esthétique

cohérente.

Dans le souci de préserver l'environnement, les espaces verts environnants seront conservés, et **13 arbres supplémentaires seront plantés** conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU). De plus, des **locaux destinés au stationnement des deux-roues** seront aménagés. **Le parking lui-même comportera 40 places de stationnement** pour assurer la commodité des visiteurs.

Cette extension du centre d'imagerie représente un investissement important dans **l'infrastructure médicale de notre commune et de toute la région**, visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des services de diagnostic pour les résidents locaux.

## CULTURE

### COMMENT SONT FIXÉS LES TARIFS DES SPECTACLES ?

**Pour les spectacles dont l'engagement financier de la commune est inférieur à 1000 euros :**

Tarif de la place à la vente – **10 euros**

**Pour les spectacles dont l'engagement financier de la commune est inférieur à 3000 euros :**

Tarif de la place à la vente – **15 euros**

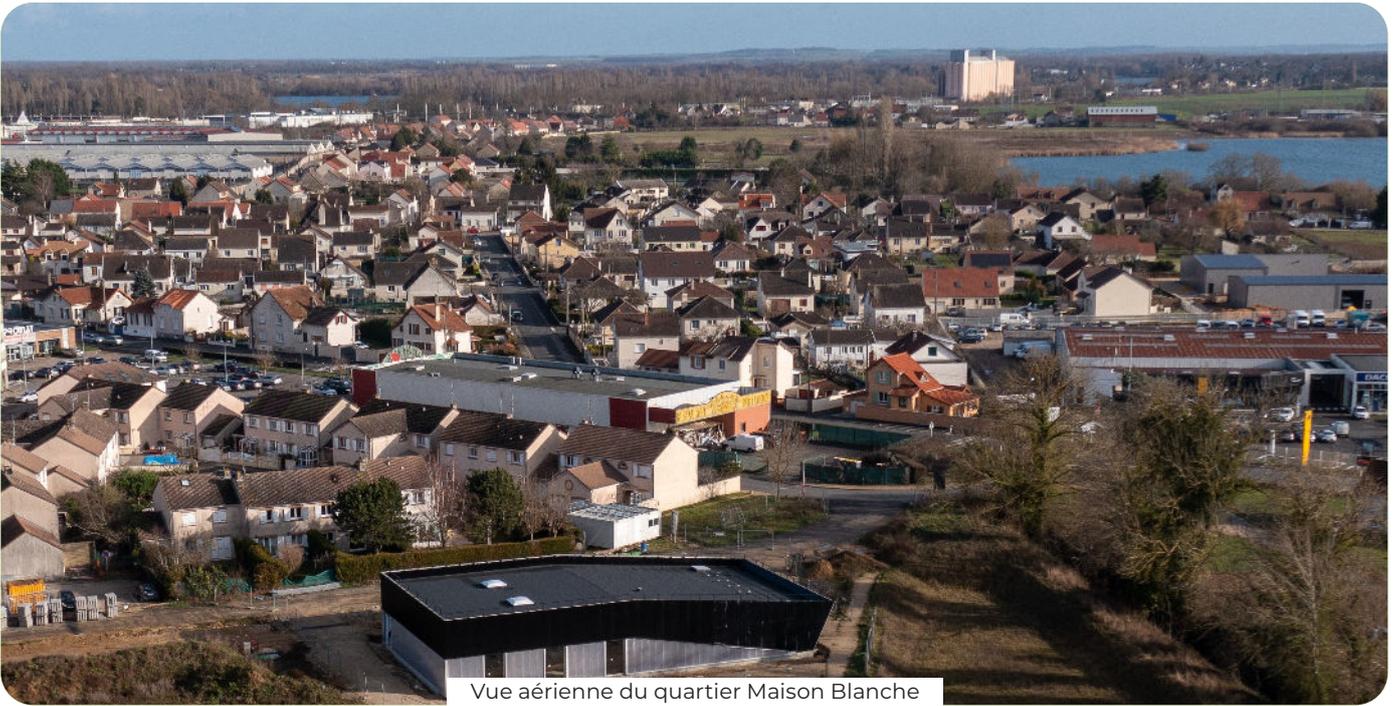
**Pour les spectacles dont l'engagement financier de la commune est supérieur à 3000 euros :**

Tarif de la place à la vente – **20 euros**

Une exonération totale est prévue pour les personnes en situation de handicap avec un accompagnant.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉDUIT À "MAISON BLANCHE"



Vue aérienne du quartier Maison Blanche

Éteindre les lumières la nuit ça préserve la **biodiversité** en réduisant la **pollution lumineuse**, et ça permet des **économies d'énergie**, en limitant les émissions de **gaz à effet de serre**. C'est bon pour la santé et la préservation de la nature.

Depuis 2022, la commune a pris ces mesures. Récemment, des travaux ont permis la séparation des armoires

électriques (11 000 euros).

Cette avancée a permis de mettre en place un système d'extinction des lumières dans des quartiers supplémentaires tout en **maintenant l'éclairage dans les zones où il est nécessaire pour des raisons de sécurité (Route de Fossard, Avenue du 8 mai 1945)**.

Depuis fin février, le **quartier Maison**

**Blanche bénéficie de l'extinction des lumières de 23h30 à 5h du matin** et dorénavant, grâce aux travaux, **l'avenue du 8 Mai 1945** restera allumée pendant la nuit comme la **route de Fossard**, en raison du volume important de circulation dans ces zones.



## C'EST BON POUR L'ENVIRONNEMENT AUSSI ÉCONOMIE DE PAPIER

La France, comme de nombreux autres pays, fait face à une consommation excessive de papier néfaste pour l'environnement. **Ce qui contribue à la déforestation, à la perte de biodiversité et aux émissions de gaz à effet de serre.**

Aussi, votre Municipalité a décidé de ne plus distribuer le programme des vacances du centre socioculturel dans

les boîtes aux lettres. Cependant, vous **pourrez toujours le trouver à l'accueil de la mairie, au centre socioculturel ou au centre de loisirs.**

De plus, le **"Varennes Infos" sera désormais distribué une fois par mois au lieu de deux, voir trois parfois, réduisant d'autant la consommation de papier, il aura moins de pages.**

La Municipalité encourage tous les habitants à soutenir cette initiative et à adopter des pratiques plus durables dans leur vie quotidienne. À noter d'ailleurs que des Varennois nous avaient adressé des remarques quant à notre utilisation "intensive" de papier.

# NOUVELLES AIDES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRÉTENDRE

La municipalité se préoccupe en permanence du bien-être de ses Varennois. Le Pôle Social ne répond pas seulement aux situations d'urgence, mais travaille également à anticiper les évolutions sociales.

## RETRAITE, DES CONSEILS POUR MIEUX S'Y PRÉPARER

### Une Agence Conseil de Retraite à Varennes !

Vous avez des questions sur la mise à jour des périodes de votre carrière, vos droits à la retraite ou encore les démarches à effectuer, prenez contact avec la **Permanence d'Agence Conseil Retraite de Varennes** au numéro 09 70 660 660 (non surtaxé).

Leurs permanences sont organisées au **Centre Socioculturel tous les vendredis de 9h à 16h**.



## LE MAINTIEN À DOMICILE

**MaPrimeAdapt'** : Une nouvelle aide unique pour adapter son logement, remplacer sa baignoire par une douche, installer un monte-escalier, agrandir les portes...



**Indispensable quand on veut rester vivre chez soi alors qu'on est en situation de handicap ou de perte d'autonomie ou qu'on avance en âge.**

Attribuée sur conditions de ressources aux propriétaires occupants ou locataires du parc privé **pour leur résidence principale, elle s'adresse aux personnes en situation de handicap justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 % ou éligibles à la prestation de compensation du handicap ; aux personnes entre 60 et 69 ans en perte d'autonomie précoce justifiant d'un niveau de groupe iso-ressources de 1 à 6 et aux personnes âgées de 70 ans et plus, quel que soit leur niveau de dépendance ou d'autonomie.**

MaPrimeAdapt' permet de financer jusqu'à 50 % ou 70 % du montant des travaux, dans la limite d'un plafond de 22 000 euros hors taxes et selon le niveau de revenus du ménage.

**Pour en bénéficier :** <https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt>

**APA à domicile :** L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide financière versée par le Département et destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie. **L'APA sert à payer, en tout ou en partie, les dépenses nécessaires au maintien à domicile du senior (APA à domicile).** Elle peut aussi servir à couvrir les frais de prise en charge du senior par l'établissement médico-social qui l'accueille (APA en établissement). Les aides couvertes peuvent être humaines (recours à un professionnel) et/ou

techniques (siège de douche, barre d'appui, téléassistance...). L'attribution de l'APA dépend de l'évaluation du niveau de perte d'autonomie du senior. Son montant est fonction des ressources du demandeur. **Conditions ; Avoir 60 ans ou plus, Résider en France de manière stable et régulière, vivre à domicile, Présenter une perte d'autonomie avérée.**

**Plus d'informations :**

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/apa-domicile>

# UN ACCOMPAGNEMENT ACTIF POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE NOTRE COMMUNE

Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi, visant à soutenir et à guider ceux qui sont en recherche active de travail.

Au 1er janvier 2024, notre commune comptabilisait 233 demandeurs d'emploi, parmi lesquels 107 hommes et 126 femmes. Parmi eux, 148 étaient éligibles à des indemnités, **tandis que 85 ne bénéficiaient pas de telles aides financières.**

Pour accompagner les habitants, des réunions ont lieu chaque année, réunissant des représentants de diverses structures (**ODE, COMBO 77, Pôle Emploi, Randstard inhouse SILEC**). L'objectif de ces rencontres est de présenter leurs missions, ainsi que de discuter des moyens **d'optimiser l'accompagnement des demandeurs d'emploi Varennois.**

**Actuellement, la municipalité accompagne 24 personnes âgées de 18 à 60 ans, dans différentes situations professionnelles.**

Pour renforcer cet accompagnement, des ateliers thématiques ont été mis en place depuis décembre 2023 :

- Atelier "mise en confiance en soi"
- Gestion d'agenda et l'utilisation des outils numériques

En offrant un accompagnement personnalisé et des outils concrets, nous espérons contribuer à faciliter l'accès à l'emploi pour tous.

Pour plus de renseignements : 01.64.70.52.20

Mail : [centre.socioculturel@varenes-sur-seine.fr](mailto:centre.socioculturel@varenes-sur-seine.fr)



## BILAN : UNE DIVERSITÉ DE PARCOURS

Un bilan plus que positif en 2023 puisque certains sont maintenant en attente de formations pour devenir aide-soignante ou auxiliaire puéricultrice, pour la certification en comptabilité ou en secrétariat médical.

D'autres ont trouvé un emploi, en contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), dans des secteurs variés.

Un accompagnement spécifique est également mis en place pour les personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé (RQTH), favorisant leur insertion professionnelle.

## LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT RECHERCHE DES BÉNÉVOLES



**Le LAEP Petits sourires Grands sourires de la Mairie de Varennes sur Seine** est un espace convivial qui accueille librement de jeunes enfants de moins de six ans et leur(s) parent(s) ou grand(s)-parent(s) .

Votre rôle sera d'être accueillant et discret, tout en favorisant les échanges entre les familles et en encourageant l'expression libre des personnes présentes. De plus, vous participerez à l'organisation du lieu en aidant à la mise en place et au rangement.

En tant que bénévole, vous devez être présent sur les créneaux auxquels vous vous êtes engagé. De plus, vous devez participer à quatre séances d'analyses de pratiques par an et serez amené à suivre une formation sur la posture d'accueillant.

Pour plus de renseignements contacter Madame COCHARD au 01.64.70.52.20

**RENDEZ-VOUS LE 24 AVRIL ET LE 27 MAI**

## RESSOURCERIE : NOTRE ENGAGEMENT CONTINUE

Que vous soyez à la recherche de trésors cachés, désireux d'apprendre de nouvelles compétences ou simplement curieux de voir comment vous pouvez contribuer à un monde meilleur, la Ressourcerie Rémonde, en partenariat avec le SIRMOTOM, vous invite à vous joindre à elle un mercredi par mois dans le Parc de la Sauvagerie.

Cette Ressourcerie ambulante récupère des objets dont vous n'avez plus besoin, les trie, les retape et les réemploie pour éviter le gaspillage. **Tous les articles sont revendus à prix solidaire pour valoriser le tri.** Dans un monde où la sensibilisation à l'environnement et à la durabilité est plus importante que jamais, les initiatives locales jouent un rôle crucial dans la transition vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement. Elle propose également des **ateliers gratuits pour fabriquer des Tawashi**, éponge magique japonaise à partir de chaussettes recyclés.

Prochain rendez-vous le 24 avril et le 27 mai de 14h à 17h.



## ASVP : UN NOUVEAU VÉHICULE



Depuis quelques mois, Varennes a fait un pas de plus pour la sécurité des habitants grâce à la présence de deux ASVP. Ces agents patrouillent régulièrement dans la commune pour assurer la tranquillité et la quiétude de notre ville. Leur véhicule sillonnera prochainement les rues de Varennes pour venir à la rencontre des Varennois.

Le département nous a soutenu pour le financement de ce véhicule à hauteur de 11445,50€

## LE LEASING SOCIAL : UNE VOITURE ELECTRIQUE À PORTÉE DE TOUS

### Le leasing social, qu'est-ce que c'est ?

Le leasing vous permet de bénéficier d'un véhicule sans devoir en faire l'acquisition, en payant des loyers mensuels. Au terme du contrat, vous devez restituer le véhicule ou décider de l'acheter à sa valeur résiduelle. La durée du contrat de location doit être d'au moins 3 ans. Les loyers sont en général de 100 € ou moins, mais peuvent aller jusqu'à 150€ pour les modèles familiaux.

Qui peut en bénéficier ?

**Vous pouvez bénéficier de ce dispositif sous certaines conditions :**

- Vous êtes majeur et devez justifier d'un domicile en France

- Votre foyer fiscal dispose d'un revenu fiscal de référence par part inférieur à 15 400 euros

- Vous habitez à plus de 15 kilomètres de votre lieu de travail et utilisez votre voiture personnelle pour vous y rendre. Si vous êtes salarié, votre employeur doit vous fournir une attestation justifiant de la distance. Si vous n'êtes pas salarié vous devez fournir une attestation sur l'honneur ainsi qu'une preuve de l'affiliation à un régime de sécurité sociale pour l'année en cours.

- Vous effectuez plus de 8 000 kilomètres par an en voiture dans le cadre de votre activité professionnelle.

Vérifiez votre éligibilité sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/mon-leasing-electrique>

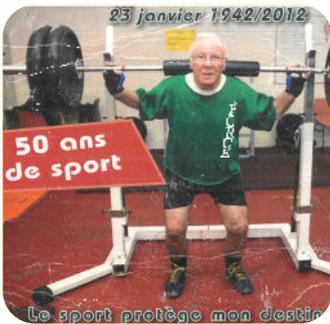
# LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES RÉPONDENT AUX BESOINS COLLECTIFS

Nous tenons à rappeler à tous les Varennois que les Services Techniques de la commune sont mis en place dans le seul but de répondre aux besoins collectifs et à l'entretien des infrastructures publiques. Malheureusement, il semblerait qu'une confusion persiste quant à leur utilisation pour des travaux personnels. En effet, nous recevons de plus en plus souvent, des demandes d'administrés pour effectuer des travaux personnels (aide au déménagement, ramassage de branches dans un jardin ou ramassage divers, prêt d'une benne...).

Il est important de souligner que les équipes techniques sont mobilisées pour assurer le bon fonctionnement de notre commune et la préservation de son cadre de vie. **Leur mission principale est de garantir la sécurité et le bien-être de tous les habitants en entretenant les voiries, les espaces verts, les équipements publics, et en répondant aux besoins signalés par la population.**

Nous vous encourageons donc à faire appel à des professionnels du secteur privé pour vos travaux personnels.

## HOMMAGE À MARCEL DE CASTRO



"J'ai eu le privilège de rencontrer Marcel alors qu'il exerçait des responsabilités syndicales. Notre première rencontre remonte ainsi à nos activités syndicales et politiques communes.

Nous avons également partagé des moments à Surville, où

Marcel avait entrepris de créer une salle de Boxe Française ouverte à tous les jeunes. Après cette période, nos chemins ont divergé, mais sans aucune animosité de part et d'autre.

J'ai profondément apprécié et admiré Marcel pour son altruisme inné et sa dévotion à servir autrui. Son engagement témoignait d'une générosité, d'un amour et d'un respect profonds envers autrui. C'est pourquoi je lui voue une estime sincère. Avec un sourire constant aux lèvres, il a mené bien des missions. Il est incontestable qu'il n'est pas nécessaire d'occuper des postes de haut rang pour être un grand homme. Pour moi, Marcel fait indéniablement partie de ces grands hommes.

Adieu Marcel. Repose en paix".

José RUIZ, Maire de Varennes

### DATES À RETENIR

SERVICE DE BUS GRATUIT POUR LES 60 ANS ET PLUS	PASSAGE DE LA BALAYEUSE	RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS
Pour se rendre au Bréau <b>Les jeudis : 25 avril, 23 mai, 6 juin, 20 juin</b>	<b>2 et 3 mai 6 et 7 juin</b>	<b>Les mardis : 30 avril, 14 mai, 28 mai 11 juin + broyage</b>

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de :

- Keylor LEROUX né 1er mars 2024
- Aylan KAPLAN née le 09 mars 2024
- Charlie ABRIL née le 17 mars 2024
- Elena FOREST née le 24 mars 2024
- Ebrar OFLUOGLU né 25 mars 2024
- Daya LACHEMI née le 02 avril 2024

### Décès

La municipalité adresse ses condoléances aux proches de :

- Marie-Christine DEVALLOIS épouse DESPLATS décédée le 15 mars 2024 à l'âge de 65 ans
- Alain BEYAERT décédé le 27 mars 2024 à l'âge de 74 ans
  - Mohammed MOKHTARI décédé le 19 mars 2024 à l'âge de 75 ans
  - Paulette GOYARD veuve MELH décédée le 26 mars 2024 à l'âge de 88 ans
- Robert DE CASTRO décédé le 02 Avril 2024 à l'âge de 82 ans

# CONCERT



# TAXIPHONE

REPREND

# TÉLÉPHONE

## SAMEDI 27 AVRIL

## 20H30

## SALLE JEAN FERRAT

15€

Billetterie en mairie et sur <https://www.billetweb.fr>